



Privas, le 1<sup>er</sup> Juillet 2008

## Note d'information aux parents d'élèves

### Organisation du temps scolaire – Rentrée 2008

A compter de la rentrée scolaire 2008, conformément au décret ministériel du 15 mai 2008 et à l'arrêté du 9 juin 2008, les élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires bénéficieront d'un enseignement de 24 heures hebdomadaires.

Ces 24 heures seront réparties sur 4 journées de 6 heures. Il n'y aura plus classe le samedi matin.

A compter de la rentrée 2008, de nouveaux programmes sont mis en œuvre. Les élèves peuvent bénéficier, sur proposition du conseil des maîtres, d'une aide personnalisée en petits groupes (y compris dans les écoles maternelles).

Cette aide peut permettre de résoudre des difficultés rencontrées dans les apprentissages scolaires. Sa durée ne peut excéder 2 heures par semaine.

Les modalités pratiques de cette aide personnalisée vous seront communiquées par l'école.

Enfin, je rappelle que des stages de remise à niveau peuvent être proposés pendant les vacances scolaires de printemps et d'été (du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août) aux élèves de CM1 et CM2.

Ces stages d'une durée de 15 heures réparties sur 5 demi-journées, visent à renforcer des compétences et à remettre à niveau ces élèves en français et en mathématiques. L'encadrement est assuré par des enseignants de l'Education Nationale. Les élèves sont pris en charge par petits groupes (6 élèves au maximum).

***La rentrée scolaire est fixée pour les élèves au Mardi 2 septembre 2008.***

Jeannie HODIN  
Inspectrice d'académie  
Directrice des services départementaux  
de l'Education Nationale de l'Ardèche